



Syndicat CGT des Agents Territoriaux de Villetaneuse

Villetaneuse, le 7 mai 2021.

## LES PAROLES ET LES ACTES

Il fut un temps où Monsieur le Maire n'avait pas de mots assez forts pour remercier l'implication des agents face à la pandémie du Covid, se félicitant de l'ampleur du travail effectué. Voilà pour les mots.

Pour les actes, en guise de réel remerciement, le Maire décide d'appliquer au pied de la lettre la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique.

### Cela implique pour les agents :

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| - <b>5 jours de Congés Annuels</b>                    | <b>SUPPRIMÉS !!!</b>  |
| - <b>5 journées Exceptionnelles</b>                   | <b>SUPPRIMÉES !!!</b> |
| - <b>La journée de lutte pour le droit des femmes</b> | <b>SUPPRIMÉE !!!</b>  |
| - <b>La récup. des jours fériés</b>                   | <b>SUPPRIMÉE !!!</b>  |
| - <b>Mois du maire pour départ en retraite</b>        | <b>SUPPRIMÉS !!!</b>  |

Alors même que plusieurs Maires ont indiqué qu'ils n'appliqueraient pas ce véritable recul social, notre Maire se refuse à défendre ses agents et va mettre en place cette loi scélérate et rétrograde !!!

**Plus grave encore, la durée hebdomadaire du temps de travail pourrait aller jusqu'à 39 heures !!!**

Pourtant, l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique **définit le cadre juridique de la négociation collective dans la fonction publique en vue de favoriser la conclusion d'accords négociés.**

Cette ordonnance est prise en application de l'article 14 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Elle a pour but de développer la négociation collective dans la fonction publique, notamment à l'échelon de proximité.

## **ALORS, ALLONS-NOUS LAISSER FAIRE SANS REAGIR ?**

Nous appelons l'ensemble du personnel territorial à se mobiliser et à construire la riposte nécessaire.

### **Assemblée Générale du personnel**

**Jeudi 27 mai 2021 à 13h30**

**Salle des Manifestations**

Loi de transformation de la fonction publique  
**NON AUX 1607 H.**

**STOP**  
au vol de congés

32H!

CLIQUEZ ICI